

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2022

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	<b>Commune de NOTRE-DAME-DE-L'ISLE</b> (Département de la Seine-Maritime)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Délibération du Conseil Municipal du 25 février 2022 sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section B n°1239, 1240, 1241, 1242, 1243, 1244, 1246, 1247, 1248, 1249, 1253, 1255 et 1256 d'une contenance totale de 4 684 m <sup>2</sup> sises rue Georges Clergeot sur la commune de NOTRE-DAME-DE-L'ISLE.
POS/PLU :	Zone UA et Zone UB et Zone Nj pour la parcelle B 1256 du PLU dont la dernière modification a été approuvée le 27/01/2020.
PROJET :	Acquisition d'une ancienne ferme agricole en friche dans le hameau de Pressagny-le-Val. Le projet est un projet de logements qui comprendra 4 à 6 logements dont la typologie sera mixte T2, T3 et T4.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	<b>8 septembre 2022 – Avis favorable.</b> La commune prendra en charge la sécurisation du site dès son acquisition.
PROPRIÉTAIRE :	Madame Reine Baudot et consorts
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis des domaines du 13/05/2022
IMPUTATION :	<b>Compte n°924742 – OPE2022058 – 27 – NOTRE-DAME-DE-L'ISLE « RUE GEORGES CLEREOT »</b> <b>Enveloppe projet : 221 760 €</b>

**La présente décision emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.**

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Fait le 30/09/2022

*Gilles Gal*

Signé par Gilles Gal

Signé et certifié par yousign 

**04 OCT. 2022**

**L'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les relations régionales,  
en charge du pôle "Politiques Publiques"**



**Dominique LEPETIT**